



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT.

Absents excusés : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Graziella LACROIX, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Isidro DANTAS, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Sophie MARVIN, Mme Armelle AGNERAY (pouvoir non parvenu), Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

Réf: 2024/07/1 - OBJET : Présentation des rapports d'activités 2020-2021-2022 du délégataire Vert Marine pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L. 1411-1 à L. 1411-7, L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/07/3 du 4 juillet 2018 approuvant le choix de retenir la société VERT MARINE en qualité de délégataire, ainsi que le contrat d'affermage en résultant,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/12/5 du 20 décembre 2018, approuvant l'avenant n° 1 au contrat susvisé,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/09-1/3 du 7 septembre 2022, approuvant l'avenant n° 2 au contrat susvisé,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/09-2/10 du 29 septembre 2022, approuvant l'avenant n° 3 au contrat susvisé,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023/05/5 du 31 mai 2023, approuvant l'avenant n° 4 au contrat susvisé,

Accusé de réception en préfecture 078-217805456-20240703-2024-07-1-DE Date de réception préfecture : 08/07/2024

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023/07/7 du 5 juillet 2023, approuvant l'avenant n° 5 au contrat susvisé,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024/05/5 du 29 mai 2024, approuvant l'avenant n° 6 au contrat susvisé,

Vu les rapports d'activités 2020, 2021 et 2022, transmis par la société VERT MARINE,

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a examiné ces rapports lors de sa séance du 21 mai 2024,

Considérant que selon l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, dont les dispositions sont reprises à l'article 41 du contrat précité, le Délégué est tenu de produire, chaque année, un rapport d'exploitation comprenant notamment un compte-rendu d'exploitation d'activité de l'année écoulée retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et un compte-rendu technique de l'équipement,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DÉLIBÈRE


Article 1 : Prend acte à l'unanimité de la communication des rapports d'activités 2020, 2021 et 2022 transmis par la société VERT MARINE, dans le cadre de la Délégation de Service Public quant à la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal.

Article 2 : Précise que lesdits rapports seront annexés à la présente délibération et mis à la disposition du public, en mairie et à la bibliothèque municipale Albert Camus, sise 8 rue Lucien Sampaix, dans les quinze jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 8 JUIL. 2024
et par publication en ligne le : - 8 JUIL. 2024


Saint-Cyr-l'École,
le : - 8 JUIL. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU


Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU


Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Le 8 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240703-2024-07-1-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024